



Syndicat d'Eau de l'Anjou
12 rue Joseph Fourier-CS 10025
49071 BEAUCOUZE Cédex
www.syndicat-eau-anjou.fr

Tel : 07.85.55.79.33

Mail : lpennel@syndicat-eau-anjou.fr

Vos réf : 2020-4796

Nos réf : AL/LP/CSO – 2020-151

Objet : Complément à notre demande suite à votre courrier du 28 juillet 2020

Pièce(s) jointe(s) : 1

Beaucouzé,
Le 12 août 2020

**Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du logement
Service SCTE
Division évaluation environnementale**
Parc d'activités Angers/St-Barthélémy
Rue de Cul-d'Anon
BP 80145
49183 Saint-Barthélémy-d'Anjou Cedex

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre courrier du 28 juillet dernier, vous voudrez bien trouver, ci-dessous, les éléments complémentaires demandés :

Vous indiquez au §4.7 que le projet est une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant. Merci d'explicitier cette réponse et de nous préciser si l'ouvrage bénéficie d'une autorisation préalable de type d'installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements (IOTA)

Il y a déjà un réseau d'eau existant entre l'usine de Durtal et le bourg de Lézigné. Cette conduite posée en 1972, est principalement en amiante ciment et a un diamètre intérieur de 125 mm. Elle sera abandonnée à l'issue des travaux. Ce réseau, à notre connaissance, n'a pas fait l'objet d'une autorisation lors de sa création.

Pour la partie entre le bourg de Lézigné et le château d'eau de Seiches, il s'agit d'une extension de notre réseau et donc d'une création.

La question du CERFA au §5 concernant la situation du projet dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau et demeurée sans réponse.

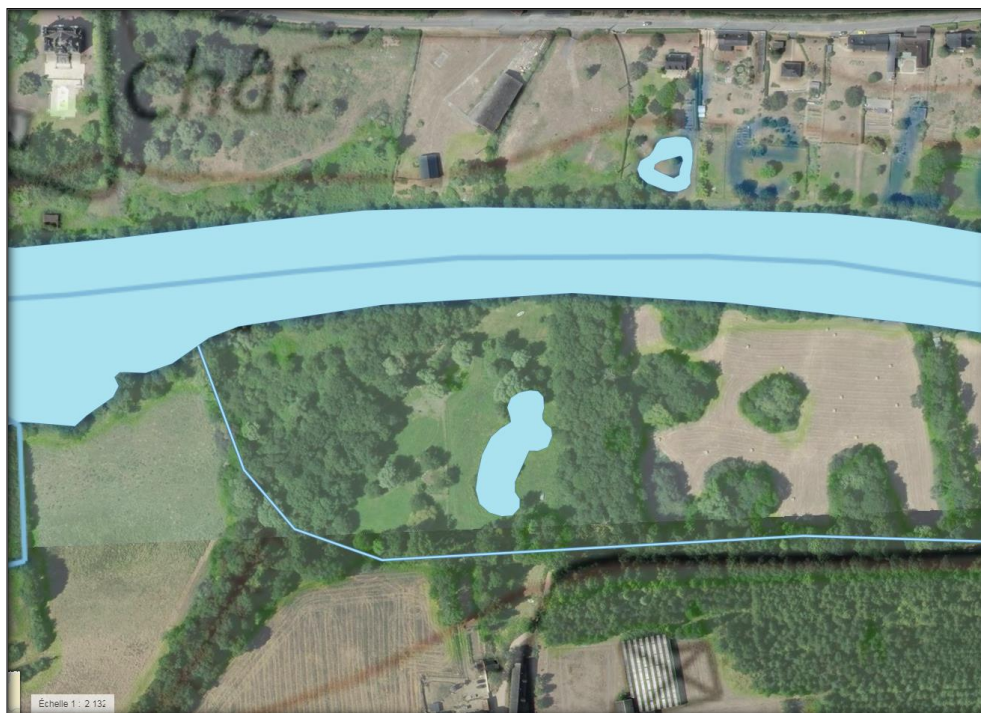
La réponse est non, ce projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau.

Des éléments complémentaires concernant la traversée du loir en forage dirigé sont également attendus. En effet, merci de préciser les mesures de protection prévues notamment par rapport à la zone humide toute proche ainsi qu'au Loir, à la présence d'engin de forage sur les berges et à la gestion des rejets de matériaux de forage

Il convient de justifier de la non perturbation de ces milieux sensibles lors des chantiers de forage. En cas de probabilité d'impact, une réflexion en vue de l'évitement, de la réduction puis éventuellement de la compensation des impacts du projet sur ces milieux sera nécessaire.

1Concernant la zone humide et la traversée du loir :

Nous avons choisi de traiter la totalité de la zone (traversée du Loir et zone humide) en un seul forage dirigé (sortie des marres et étangs privés – voir image ci-dessous) pour éviter toutes interventions avec des engins mécaniques sur ce site sensible :



Nous avons prévu un recul important d'au minimum 50 ml au nord et de 25 ml au sud pour ne pas déstabiliser les berges ou dégrader le milieu naturel par notre intervention.

Le forage sera réalisé du Sud vers le Nord. Le passage sous le Loir sera au minimum à 3 m sous le lit. Ce point est garanti par le relevé topographique du lit réalisé (bathymétrie) et le suivi permanent en X,Y et Z de la tête de forage du tir pilote. Voir le plan projet de passage sous le Loir joint en annexe.

La fouille Sud sera située dans un champ exploité aujourd'hui en luzerne. Nous réaliserons une fouille dans laquelle sera positionnée la machine de forage proprement dite. A la fin des travaux, le terrain sera remis en l'état initial et les fouilles remblayées avec les matériaux extraits dans l'ordre inverse de leurs extractions. La fouille nord se situe sur la parcelle de l'ancienne usine de production d'eau potable. Ces fouilles éviteront tout risque de dommage au milieu naturel

Nous imposerons au foreur une gestion rigoureuse des boues de forages (voir point suivant) et un suivi permanent du tir pour détecter la moindre fuite de boues ;

Il n'y aura pas d'intervention ni de stockage de matériels ou engins dans la zone humide ;

Les travaux seront réalisés à la période de nappe basse avec des sols portant pour ne pas « marquer » le terrain.

Concernant la présence d'engins de forage sur les berges et la gestion des rejets de matériaux de forage :

L'engin de forage sera situé à plus de 50 m du Loir (en rive droite). Aucun terrassement ne sera réalisé plus près du Loir ou de la zone humide. L'engin est équipé de chenilles pour limiter l'impact sur le sol. Il y aura une gestion rigoureuse des boues de forages, avec :

- Une unité de recyclage des boues pour limiter la consommation de fluide forage ;
- Une récupération des excédents de fluides de forage dans les fouilles d'entrée et de sortie du forage pour évacuation vers un site agréé ;
- L'utilisation d'un produit présentant une innocuité vis-à-vis de l'environnement (à base de bentonite)
- Un suivi permanent du tir pour détecter la moindre fuite de boues.

Sur la base des éléments de justification présentés ci-dessus, il nous apparaît que les travaux ne vont pas perturber ces milieux sensibles.

Plus globalement, il convient de justifier de l'absence d'impacts du projet sur les nombreuses zones humides jouxtant le parcours de la canalisation ainsi que sur la ZNIEFF de type 1 « Anciennes gravières de l'Ouvrardière à Lézigné »

Concernant les zones humides jouxtant le parcours :

En phase exploitation il n'y aura pas d'incidence sauf éventuellement, le rejet d'eau potable au milieu naturel (entre 1 et quelques dizaines de mètre cube).

Sur la base des éléments de justification présentés ci-dessus, il nous apparaît que les travaux les plus sensibles sont ceux prévus pour la réalisation du forage dirigé pour lequel nous avons pris plusieurs dispositions pour protéger la zone humide sensible.

Pour le reste du tracé, celui-ci emprunte uniquement l'accotement de la RD 323 sans impacter les zones périphériques de cet axe routier. Concernant les milieux aquatiques, la nouvelle canalisation passera au-dessus des cours d'eau (encorbellement sur les ouvrages d'art) donc sans générer d'impact.

En cas d'incident en phase chantier, nous avons anticipé et prévu d'utiliser le fossé existant entre notre zone de chantier et le milieu naturel comme réservoir. Ainsi il n'y aura aucun rejet et la pollution pourra facilement être traitée et nettoyée.

En complément, nous nous engageons à ne pas créer de zone de stockage ou de base vie à proximité d'une zone humide existante.

Concernant la ZIEFF de type 1 :

En phase exploitation il n'y aura pas d'incidence sauf éventuellement en cas d'incident un rejet d'eau potable au milieu naturel (entre 1 et quelques dizaines de mètre cube).

En phase travaux, notre projet est positionné sur l'accotement de la RD 323. La distance la plus proche entre la zone et notre projet est de 250 m. Les travaux seront réalisés avec des engins mécaniques classiques type pelle à chenilles ou à pneus. Les études géologiques ont révélé qu'au droit de la ZNIEFF (Sondage T8+P8 et T9+P9), le sol était composé de sable et gravier et de sable et cailloux. Ce terrain est un terrain normal, l'ouverture de la tranchée pourra donc se faire au godet sans avoir recours à un brise roche hydraulique générateur de bruit. Ainsi la résurgence des bruits sera donc minime par rapport au

bruit habituel généré par le trafic routier. D'un point de vue visuel, la ZNIEF se situe derrière une parcelle exploitée en verger (pommiers) et les habitations du lieudit l'Ouvrardiere elles-mêmes protégées par une haie d'arbres (photos ci-dessous). L'impact sera donc nul.



Photo 47 : prise de vue de rue de la RD 323.



Photo 48 : prise de vue de rue de la RD 323.

Photos présentées dans l'annexe à la demande



Prise de vue entre les points 47 et 48



Prise de vue en aval du point 48

Photos supplémentaires prises en même temps que celles de la demande

Enfin l'avancement minimum prévisionnel du chantier est d'environ 100 m/j. Les travaux seront réalisés uniquement de jour et environ 8h/j. La gêne occasionnée par le chantier sera donc limitée dans le temps et concomitant au pic du trafic routier journalier.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le chargé d'étude et de travaux
Secteur Nord Est
Ludovic PENNEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ludovic PENNEL', written over a white background.